

## **Comment se sentir être quand on n'existe pour personne ?**

Par Bernard GOLSE

---

*Texte rédigé à partir de l'intervention faite dans le cadre de la Journée organisée par l'association « Psyché & Art » (Mme Rajah SHARARA) sur le thème :*

**« Les enfants fantômes : Quelle construction du monde interne est possible pour ces enfants sans état civil ? »**

*Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO), Paris, le 25 janvier 2020*

---

### **Introduction**

C'est pour moi un plaisir et un grand honneur que d'avoir été invité à participer à ce colloque important, et mes remerciements vont donc tout d'abord à Rajah SHARARA et à tous ses collègues de l'association « Psyché & Art »

La thématique des « enfants-fantômes » représente une thématique humaine particulièrement dramatique et essentielle avec des enjeux individuels et collectifs considérables.

L'inscription à l'état civil vaut évidemment comme la marque d'une place dans le groupe social et comme socle symbolique d'une position fondatrice de liens.

Son absence est donc lourde de menaces et de dangers identitaires même si ce que vient de dire J.-F. GOUIN de l'inscription orale est également très important.

Certains enfants cependant n'ont ni inscription groupale, ni inscription symbolique (enfants des rues, mineurs non accompagnés) et c'est peut-être surtout ceux-là qui ont inspiré ma réflexion d'aujourd'hui.

Il est intéressant de penser à l'a-liénation comme à une absence de liens ?

C'est étymologiquement faux mais en tout état de cause, l'absence de liens n'est pas la liberté ... tant s'en faut !

Et c'est d'ailleurs en cela que la psychanalyse a quelque chose à dire des souffrances psychiques autistiques en dépit des attaques forcenées qui se ré-expriment à nouveau contre elle actuellement.

La psychanalyse est par essence une science humaine narrative et je salue les propos de Mme Laurence DUMONT qui nous a appelés à l'instant à la mise en œuvre pluri-professionnelle autour de cette question de l'identité civile.

En ce qui me concerne, et parce que mes trois thématiques principales de travail se trouvent être depuis longtemps le bébé, l'autisme et l'adoption, la question des liens est absolument centrale dans ma réflexion et dans ma pratique ce qui m'a amené à être membre du Conseil Supérieur de l'adoption (CSA) et Président du Conseil national pour l'Accès aux Origines personnelles (CNAOP) de 2005 à 2008.

Quoi qu'il en soit, le lien se met en place dans le lien et par le lien et il n'y a pas de vie psychique possible sans lien.

Il ne suffit pas de naître pour être, et il ne suffit pas d'être pour exister.

Le terme de fantôme est marquant mais quelque peu trompeur aussi, car le fantôme s'inscrit généralement dans une histoire transgénérationnelle, aussi dramatique soit-elle parfois, tandis que les enfants fantômes flottent sans histoire en quelque sorte ...

Les enfants fantômes sont-ils tout de même des revenants, mais alors des revenants d'où et des revenants de qui ?

De celui qui n'a pas été ou de celui qui aurait pu être ?

D'une figure de nos fantasmes peut-être, celui de l'enfant errant que nous aurions voulu être ou que nous avons peur d'avoir été ...

Rappelons que la notion de fantôme a été abordée notamment par Alain de MIJOLLA (1986) dans son beau livre devenu un classique et intitulé « Les visiteurs du Moi ».

### **Le « sense of being » de D.W. WINNICOTT**

Pour se sentir exister, il y a la nécessité du détour par l'autre et par le récit de l'autre

Mais de l'être à l'exister, il y a tout un chemin.

Être ne suppose pas de différenciation entre le dedans et le dehors, donc entre le Soi et l'objet, tandis qu'exister, comme l'indique le préfixe « ex », suppose cette différenciation acquise ou en voie d'acquisition.

D.W. WINNICOTT, à la fin de sa vie, a proposé le concept de « sense of being » que nous avons la chance, en français, de pouvoir traduire soit par l'expression « sentiment d'être », soit par celle de « sentiment d'exister ».

Ces deux composantes du « sense of being » sont fort différentes dans la mesure où le sentiment d'être peut pré-exister à la découverte de l'objet et qu'il est sans doute inhérent à toute substance vivante (psychique) alors que le sentiment d'ex-ister fait référence à l'extérieur, à l'environnement et aux objets qui le composent.

Il apparaît aujourd'hui que le bébé peut se représenter psychiquement le lien avant de pouvoir se représenter l'objet.

Le soin du lien est donc essentiel car c'est par là que le bébé va progressivement découvrir l'objet (accès à l'intersubjectivité) et par son

truchement se découvrir lui-même comme un sujet, comme une personne (travail de subjectivation)

C'est là tout l'enjeu de la périnatalité et de la qualité des soins précoces apportés aux tout-petits.

Redisons les choses encore une fois : avant de se sentir exister, toute substance vivante peut probablement se sentir être car il n'y a pas besoin d'avoir déjà découvert l'objet externe pour cela, tandis que le sentiment d'exister fait par définition référence à l'extérieur et aux objets de l'environnement, supposant donc acquis l'accès à l'intersubjectivité et à la subjectivation.

Le passage de l'un à l'autre peut être traumatique comme c'est probablement le cas dans le cadre de certaines pathologies autistiques ou archaïques.

Tout l'enjeu de la périnatalité est de rendre ce passage le plus continu et le plus graduel possible.

Cette dialectique entre l'être et l'existence est le fait d'un processus permanent de construction et de déconstruction de l'objet qui passe par la synchronisation des flux sensoriels en provenance et de l'objet et par le regard de l'autre.

Le bébé se sent être avant de se sentir exister, mais la possibilité de régression à l'être dépend du fait d'avoir d'abord existé pour l'autre, tout au moins à certains moments.

Bien sûr, ce n'est pas parce qu'un enfant n'est pas inscrit à l'état civil qu'il n'existe pas dans le regard des adultes qui prennent soin de lui (sa mère notamment), mais il n'existe pas clairement pour le groupe et cela n'est pas sans impact sur l'investissement relationnel dont il est l'objet dans l'instant et dans la durée.

Vivre sans avoir l'idée que notre vie laissera une trace symbolique n'est sans doute pas très facile ...

### **L'identité narrative**

Pouvoir se raconter à soi-même sa propre histoire est une des manières de pouvoir s'inscrire dans l'histoire de son groupe et de sa famille.

Le fait que l'écriture de « Totem et Tabou » (1911) précède de quelques années celle du texte « Pour introduire le narcissisme » (1914) montre peut-être que pour S. FREUD, l'inscription dans le groupe prépare et précède l'instauration de l'identité individuelle, d'où l'importance de l'inscription à l'état civil.

### ***La narrativité : définition et racines épistémologiques***

Il s'agit d'un concept déjà ancien et qui reconnaît de multiples racines épistémologiques.

- *Des racines philosophiques*

On pense ici, naturellement à P. RICOEUR.

Pour lui, en effet, la question philosophique posée par le travail de composition est celui des rapports entre le temps du récit et celui de la vie et de l'action affective.

Plusieurs approches se voient ainsi convoquées par P. RICOEUR dans son travail, désormais classique, sur « Temps et récit » (1983), à savoir, principalement, la phénoménologie du temps, l'historiographie et la théorie littéraire du récit, soit du récit historique, soit du récit de fiction.

P. RICOEUR (1990) propose finalement l'idée que l'identité de l'être humain est en fait, fondamentalement, une « identité narrative » avec la notion corollaire d'éventuels « empêchements de narrativité ».

- *Des racines historiques*

L'histoire est, par définition, une science narrative et ceci montre bien qu'on refuse moins à l'histoire qu'à la psychanalyse le statut de science, alors même qu'elles partagent à l'évidence le fait de ne pas pouvoir se répéter : l'histoire bégaye parfois, mais elle ne se répète jamais à l'identique !

Quoi qu'il en soit, le concept de narrativité s'avère central pour les historiens qui se trouvent, comme les psychopathologues, confrontés aux difficultés de la dotation de sens immédiate, à la nécessité d'une prise de distance, aux effets de l'après-coup et à la prise en compte inévitable d'une certaine subjectivité, la modernité véritable ne se définissant en rien par la tentative d'évacuer toute subjectivité, mais bien au contraire par le fait d'en tenir compte en tant qu'analyste indirect des phénomènes et des processus observés.

- *Des racines linguistiques*

« L'histoire est un roman qui a été, le roman est de l'histoire qui aurait pu être » (E. et J. GONCOURT, 1861).

C'est toute la question, aussi, de l'énonciation du récit et de sa stylistique qui se profile ici.

« Le style, c'est l'homme », disait déjà, en son temps, J. LACAN (1966), et l'on sait aussi tout le décryptage sociolinguistique que R. BARTHES (1967) a pu faire d'un certain nombre de comportements de surface (telle la manière de se vêtir) susceptibles de venir connoter l'intime du sujet.

Il y a donc là toute une sémiologie de l'apparence qui a, bel et bien, valeur de narration de la vision du monde que l'individu se fait de lui-même et de son environnement.

- *Des racines psychanalytiques*

Le rêve représente en quelque sorte une fonction narrative par excellence et qui se trouve être éminemment complexe comme l'a bien exploré le roman moderne qui a tenté de s'en inspirer.

Les attaques actuelles forcenées contre la psychanalyse sont en fait des attaques contre le soin psychique et même contre les sciences humaines dans leur ensemble dont la psychanalyse fait partie.

• *Des racines développementales enfin*

Elles sont intéressantes dans la mesure où elles donnent lieu à une certaine convergence de toutes les racines épistémologiques précédentes.

On peut distinguer la mise en place successive dans le développement de l'enfant d'une narrativité sensorielle (instauration des paires sensorielles contrastées), d'une narrativité corporelle (via les figurations corporelles présymboliques), d'une narrativité en images et enfin en mots avec le concept de « Soi narratif » de D.N. STERN (1989, 1992, 1993, 2005).

### **Le concept de filiation narrative**

L'inscription à l'état civil définit une *filiation* et une *affiliation* mais elle n'est cependant qu'une composante de l'identité narrative.

La transmission du patronyme renvoie à la filiation tandis que le choix du prénom renvoie à l'affiliation dans la mesure où le patronyme permet l'inscription diachronique du sujet dans son histoire alors que le choix de son prénom lui assigne une place synchronique dans son groupe familial présent.

Dans certaines cultures, ces deux repérages - filiatif et affiliatif - peuvent s'organiser par le biais de la transmission orale (Jean-François GOUIN) et pas seulement par l'inscription écrite, mais cette dernière semble toutefois extrêmement importante comme point d'ancrage et de concrétude symbolisante et symbolique afin de ne pas avoir à tabler seulement sur la mémoire collective.

Les enfants fantômes sont l'objet d'une absence d'inscription symbolique qui fragilise massivement l'axe narratif de la filiation.

### ***Le concept de filiation***

La filiation peut se définir comme un vécu d'appartenance réciproque, vécu qui, une fois mis en place, nécessite d'être remis en chantier tout au long de l'existence au sein d'un processus progressif d'adoption mutuelle entre adultes et enfants, y compris, là aussi, dans le cadre de la filiation biologique.

Ce processus s'inscrit ainsi dans la durée, et il est difficile de dire s'il s'agit d'un sentiment qui renvoie à l'affect, d'une croyance qui renvoie au mythe ou d'une conviction qui renvoie au délire (B. GOLSE, 1988), d'où notre recours au terme de vécu, de ressenti ou d'éprouvé d'une appartenance réciproque, l'enfant se ressentant comme l'enfant de ces parents-là, et les adultes se ressentant comme les parents de cet enfant-là.

Ajoutons qu'il existe une dialectique profonde entre affiliation (synchronique) et filiation (diachronique) dans la mesure où trouver sa place dans son histoire

maternelle et paternelle permet de mieux se situer dans son groupe familial actuel, et réciproquement dit (S. LÉBOVICI, 1998).

J. GUYOTAT (1980) avait proposé de définir la filiation selon trois axes : l'axe biologique, l'axe symbolique (légal ou institué), et l'axe psychique (affectif, imaginaire ou narcissique), les travaux de M. SOULE et J. NOEL (2004) ayant montré que l'adoption est possible dans la mesure où deux de ces trois axes suffisent largement à l'instauration des processus d'affiliation, de filiation et de subjectivation.

*\* La filiation biologique*

Elle correspond à la transmission du matériel génétique entre géniteurs et enfants, et c'est celle que le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) a principalement en vue dans ses missions (aider les personnes nées sous secret et sous anonymat à retrouver leurs origines biologiques) même s'il faut pourtant savoir la relativiser, sans pour autant la minimiser.

La filiation biologique ne peut assurer à elle seule une filiation psychique. Dans notre société, la filiation biologique est souvent survalorisée.

En effet, la réduction de la naissance à la sexualité, puis au seul registre du biologique ou du légal seul fait abstraction de l'événement fondateur de la rencontre humaine qui, même brève, se situe toujours dans l'ordre du désir ou de l'amour.

Parmi les forces psychiques s'opposant au travail psychique de filiation, la fascination du biologique peut parfois constituer une entrave majeure au travail de la parentalité.

La procréation ne suffit donc pas à fonder la parentalité dans la mesure où seul l'axe de la filiation psychique permet un nouage des trois axes de la filiation.

*\* La filiation légale, symbolique ou instituée*

Cet axe de la filiation est assuré par les inscriptions symboliques officielles (livret de famille, acte de naissance, carnet de santé...) mais aussi officieuses (chaque fois que l'enfant, le matin en classe, écrit son nom et son prénom sur son cahier, il conforte son vécu d'affiliation dans sa famille par son prénom et son inscription dans sa filiation paternelle et/ou maternelle par la proclamation de son nom de famille).

Il importe alors de rappeler encore que l'humain crée du social à partir de la nature mais que le lien de sang ou biologique n'est pas suffisant, en soi, pour produire un sujet, un parent ou une famille.

L'institution de la filiation est en effet déterminante, et la création de cette fiction juridique est une des fonctions essentielles de la Loi (en référence à la fiction du père toujours incertain).

La filiation symbolique assure une référence tierce qui permet à l'individu de trouver sa place dans une filiation où il ne peut jamais se désigner comme sa propre origine, mais seulement en référence à celle-ci. Ceci ne signifie en rien que la connaissance de la filiation biologique est superflue, vaine ou inutile : ceci signifie seulement que le processus de filiation peut s'instaurer solidement en l'absence de filiation biologique, que la filiation psychique peut venir donner un ancrage aux autres axes de la filiation quand ils impliquent également les parents dits biologiques, et que la connaissance de la filiation biologique peut venir apaiser et tranquilliser les deux autres axes de la filiation (affectif et légal) quand ceux-ci se sont instaurés avec d'autres adultes que les parents biologiques.

*\* La filiation psychique, affective, imaginaire ou narcissique*

Le fait de vivre ensemble pour une triade fait que chacun va désigner – explicitement ou implicitement – la place des deux autres au sein de la structure groupale (« ton père », « ta mère », « ton fils » ou « ta fille »).

Cette filiation s'origine ainsi dans la légitimité du désir, de la reconnaissance affective et de l'énonciation de la parole.

Elle est sous-tendue par une logique narcissique, et elle relie l'enfant au couple (double filiation maternelle et paternelle) dont il est issu grâce au fantasme de désir qui l'a précédé avant sa venue au monde.

Cette filiation se construit avec le temps, elle n'est jamais donnée d'emblée. Elle permet à l'enfant de se dire et de s'éprouver comme issu de sa mère et de son père à travers la sexualité parentale fantasmée par l'enfant comme son lieu originaire (B. JUILLERAT, 2001).

C'est la mère qui contribue à instituer l'homme comme père de son enfant, et l'enfant confirme la femme dans sa position de mère (S. LÉBOVICI, 1998)

\* Finalement, on le voit, l'axe vertical, diachronique, de la double filiation parentale croise le montage œdipien, triangulaire et synchronique, pour permettre au montage généalogique de fonctionner pour l'enfant, de sécuriser sa position en lui permettant ainsi de s'attaquer et d'élaborer ce montage en fonction de ses mouvements affectifs et pulsionnels (P. LEVY-SOUSSAN, 2010).

Plus la filiation est assurée, et moins l'enfant pose de question mais avec le paradoxe apparent qui fait que plus le parent est assuré de sa parentalité, plus il accepte d'être mis en doute à ce niveau (« Je te connais comme si je t'avais fait ... ») dans des jeux de renforcement a contrario de la filiation psychique selon l'adage bien connu qui dit « qu'on ne parle pas de corde dans la maison d'un pendu ! ». Autrement dit encore, le vécu d'appartenance réciproque renvoie simultanément à ce que l'on éprouve, à ce que l'on croit et à ce dont on est convaincu, tout ceci n'étant pas strictement dépendant de la rationalité biologique.

### ***Le concept de filiation narrative comme 4<sup>ème</sup> axe de la filiation (axe du récit)***

Que le vécu de filiation d'un enfant repose sur tout ou partie seulement des trois axes de la filiation rappelés ci-dessus (l'adoption nationale ou internationale supprimant par définition les deux axes biologiques maternel et paternel), il nous semble aujourd'hui que les différents axes en jeu ont besoin, pour être effectifs, de se voir nourris et étayés par un axe que M.R. MORO e nous proposons d'appeler l'axe narratif de la filiation et qui repose sur la mise en récit des origines de l'enfant qu'il soit biologique ou adopté (B. GOLSE et M.R. MORO, 2017).

Cet axe du récit vient en effet former le tissu conjonctif, pourrait-on dire, ou la trame émotionnelle des autres axes de la filiation, et on sent à quel point son importance est décisive pour tresser en quelque sorte les autres axes et leur donner leurs assises historiques au sens de l'histoire subjective de l'enfant.

La mise en récit des origines offre à la filiation un point de vue ontogénétique qui vient compléter les autres points de vue que nous avons évoqués ci-dessus à propos des différentes racines épistémologiques de la narrativité. Dès lors, le fait que le récit permette et favorise l'inscription psychique par l'enfant de ses origines, suggère l'idée que la dynamique des origines a valeur de traumatisme qui, comme tel, a besoin de témoins pour pouvoir se mentaliser, se dépasser et se vivre de manière constructive (traumatisme minime ou structurant selon D.W. WINNICOTT, 1969 et 1975).

Finalement l'axe narratif de la filiation souligne la place du témoin et l'inscription à l'état civil en est un aspect comme P. MODIANO l'avait évoqué dans son roman autobiographique « Livret de famille » (1977).

### **Le droit aux origines**

#### ***La quête des origines***

La recherche des origines ne saurait se limiter à la recherche des origines biologiques, et il faut surtout la concevoir comme une quête narrative.

Font partie intégrante de cette quête, l'histoire de la conception, le récit de la grossesse et de l'accouchement ainsi que la possibilité de se représenter les liens précoces, soit la réponse à la question de savoir qui s'est occupé de nous au début de notre vie pendant les premiers mois.

Bien évidemment, la non-inscription à l'état civil entrave profondément toute possibilité de quête des origines entièrement efficace.

#### ***L'expérience du Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP)***

Le CNAOP est une institution encore relativement jeune, née en 2002.



Il existe une dialectique subtile inhérente à la tâche primaire du CNAOP, à savoir qu'il importe de ne donner une prime ni au biologique, ni à une narrativité symbolique plus ou moins éthérée et désincarnée.

Mais il est clair, également, que des menaces ont pesé d'emblée sur l'avenir d'une institution comme celle-ci, du fait d'un risque d'alliance objective entre l'inévitable réductionnisme administratif (bien évidemment soucieux d'économies financières) d'une part, et les tentations simplificatrices abusives de certaines personnes « nées sous X » d'autre part (qui considèrent qu'on peut agir sans guère de précaution, sous le prétexte que le mal principal est déjà fait, soit la blessure intime de l'abandon et de la négation de la conception).

Personnellement, nous pensons tout d'abord que les tendances administratives, aussi lourdes soient-elles, ne peuvent avoir, par elles-mêmes, force de loi, et que si la position des personnes nées sous X possède, certes, sa logique interne, il n'en demeure pas moins qu'un premier mal ne protège, hélas, en rien, de souffrances secondairement surajoutées.

Il va donc de soi, pour nous, que l'action du CNAOP ne saurait nullement se résoudre à un simple acte administratif, et que tout son intérêt et toute sa grandeur tiennent précisément au fait de savoir respecter l'intérêt et la dignité de toutes les personnes concernées (les parents d'origine tout autant que les demandeurs).

Alors que le niveau biologique de la filiation s'articule étroitement avec les deux autres niveaux - imaginaire et symbolique - de celle-ci, comment pourrait-on réduire la quête des origines à une simple recherche de la biologie de la conception, c'est-à-dire à une recherche de l'identité biologique et génétique des géniteurs de l'enfant, isolée de toute reconstruction narrative ?

La quête des origines des demandeurs auprès du CNAOP est précisément une quête d'histoire.

Il ne s'agit pas tant pour eux, en général, de savoir quels sont leurs géniteurs d'un point de vue biologique (peu d'enfant s'intéressent au caryotype en tant que tel de leurs parents !) mais bien plutôt de savoir comment leurs parents se sont rencontrés, ce qui s'est passé entre eux avant et pendant la grossesse dont ils sont issus ...

Un ovocyte et un spermatozoïde ne se rencontrent pas inopinément, c'est une rencontre qui est fondamentalement celle de deux êtres humains porteurs de leurs désirs et de leurs fantasmes, et c'est bien le récit de cette rencontre qui motive profondément les demandeurs, et que le CNAOP se doit d'entendre.

Une fois évoqués les arguments financiers de nos tutelles administratives et la souffrance bien compréhensible des demandeurs, il nous faut alors s'interroger sur les raisons profondes d'un risque de dérive qui priverait le CNAOP de toute la dimension d'empathie psychologique qui doit pourtant, absolument, former le vif de son fonctionnement.

L'aide à la recherche des origines deviendrait alors un acte purement administratif, au détriment de toute dimension d'aide à la narrativité, et nous y verrions, pour notre part, un véritable processus d'attaque contre la pensée.

Qu'est-ce qui rend ce risque possible ?

Il existe tout d'abord, et depuis longtemps, une sorte de consensus tacite entre les médias et le grand public pour toujours évacuer la complexité qui nous confronte inmanquablement à la question de la sexualité, de la souffrance psychique et de la mort.

Or, la vie psychique n'est pas simple, et les difficultés de la vie psychique non plus.

Vouloir le faire croire est une escroquerie, mais une escroquerie qui se fonde sur ce paradoxe que l'humain s'attaque toujours à ce qu'il a de plus précieux, à savoir à sa capacité de penser.

De ce fait, tout se passe comme si la pensée avait horreur d'elle-même, comme s'il existait, partout et toujours, une sorte de haine de la pensée envers elle-même, cette haine de la pensée pour elle-même renvoyant peut-être à un masochisme fondamental de l'être humain...

Ce n'est pas seulement l'existence d'une psychologie et d'une psychopathologie authentiques qui se trouve, ici, mise en cause.

Il en va tout simplement du respect et de la dignité des sujets et des familles dont nous avons la responsabilité en tant que professionnels de la psyché et de son histoire, et notamment dans le cadre du CNAOP

### ***Conséquences psychiques de l'absence d'inscription***

L'absence d'inscription à l'état civil dans nos sociétés de l'écrit peut être la source d'un sentiment « d'inquiétante étrangeté » (S. FREUD, 1919), la question étant de savoir si dans d'autres cultures, la transmission orale (narrative) de l'identité est suffisante pour protéger de ce vécu particulier.

Ne pas savoir dans quelle histoire l'on se situe, ne pas disposer d'une représentation précise de ses liens d'appartenance, avoir du mal à penser la place qui est la nôtre dans tel ou tel groupe humain peut au maximum engendrer des délires de filiation et finir par faire douter de son essence humaine dans certaines formes de psychopathologie.

En ce qui concerne le vécu des personnes nées sous secret et sous anonymat (accouchement dit sous X), il fait figure de double peine en associant la douleur de l'abandon et le sentiment que leurs géniteurs ont souhaité l'effacement de leur conception elle-même.

D'où l'importance des informations non identifiantes mais écrites dans un dossier à partir duquel les sujets demandeurs pourront ultérieurement, s'ils le souhaitent, retrouver quelque chose de leur histoire fondatrice.

Pour les enfants fantômes, c'est pire encore puisque leur non-inscription à l'état civil peut valoir comme un déni de leur existence, comme une menace sur leur être profond et parfois induire de véritables traumatismes filiatifs

fondés sur d'authentiques ruptures de filiations ou sur tel ou tel fantasme à ce propos.

## **Conclusions**

On connaît la phrase célèbre de P. NERUDA : « Savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va ».

Ceci étant, être inscrit à l'état civil n'empêche peut-être pas de savoir d'où l'on vient, mais cela entame sans doute l'idée que le groupe d'appartenance le sait

Se sentir être ne dépend peut-être que de soi mais se sentir exister – soit savoir qui l'on est - dépend en effet de la nomination par autrui de l'inscription de cette nomination dans la mémoire collective

D'où l'importance de cette question grave des enfants-fantômes dont les effets risquent de se faire sentir à distance entant que véritable désastre trans-générationnel !

## **Bibliographie**

R. BARTHES

*Système de la mode*

Le Seuil, Paris, 1967.

S. FREUD (1911)

*Totem et Tabou*

Payot, Paris, 1968

S. FREUD (1914)

Pour introduire le narcissisme (1914), 81-105

In : *La vie sexuelle* (S. FREUD)

P.U.F., Coll. « Bibliothèque de Psychanalyse », Paris, 1982 (6ème éd.)

S. FREUD (1919)

L'inquiétante étrangeté, 163-170

In : *Essais de psychanalyse appliquée* (S. FREUD)

Gallimard, Coll. « idées », Paris, 1971

B. GOLSE

La filiation : sentiment, croyance ou conviction ?

Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence, 1988, 36, 11-12, 461- 468.

B. GOLSE et M.R. MORO

Le concept de filiation narrative – Un quatrième axe de la filiation

La Psychiatrie de l'enfant, 2017, LX, 1, 3-23

E. et J. GONCOURT (24 novembre 1861)  
*Journal des Goncourt : Mémoires de la vie littéraire*  
 Bibliothèque-Charpentier, Paris, 1891

J. GUYOTAT  
*Mort/Naissance (Études de psychopathologie sur le lien de filiation)*  
 Masson, Coll. « Médecine et Psychothérapie », Paris, 1980

B. JUILLERAT  
*Penser l'imaginaire. Essais d'anthropologie psychanalytique*  
 Éditions Payot, Lausanne, 2001

J. LACAN  
 Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse, 111-208  
 In : *Écrits*, tome I (J. LACAN)  
 Le Seuil, Coll : « Points », Paris, 1966

S. LEBOVICI  
 L'arbre de vie, 107-130  
 In : *L'arbre de vie – Éléments de la psychopathologie du bébé* (ouvrage collectif)  
 Erès, Ramonville Saint-Agne, 1998

P. LEVY-SOUSSAN  
*Destins de l'adoption*  
 Éditions Fayard, Coll. « Psy », Paris, 2010

A. MIJOLLA (de)  
*Les visiteurs du Moi*  
 Les Belles Lettres, Coll. « Confluents psychanalytiques », Paris, 1986

P. MODIANO  
*Livret de famille*  
 Gallimard, Coll. « nrf », Paris, 1977

P. NERUDA  
*Hauteurs de Macchu Picchu*  
 Seghers, Coll. « Autour du Monde », Paris, 1978

P. RICOEUR  
*Temps et Récit*  
 Le seuil, Paris, 1983.

P. RICOEUR  
*Soi-même comme un autre*  
 Le seuil, Paris, 1990.

M. SOULE et J. NOEL  
 L'adoption, 2679-2699  
 In : *Nouveau Traité de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*  
 P.U.F., Paris, 2004 (2ème éd.)

D. N. STERN

*Le monde interpersonnel du nourrisson - Une perspective psychanalytique et développementale*

P.U.F., Coll. « Le fil rouge », Paris, 1989 (1ère éd.)

D. N. STERN

*Journal d'un bébé*

Calmann-Lévy, Paris, 1992

D.N. STERN

L'enveloppe pré-narrative

Journal de la psychanalyse de l'enfant, 1993, 14, 13-65

D.N. STERN

L'enveloppe pré-narrative, 29-46

In : *Récit, Attachement et Psychanalyse - Pour une clinique de la narrativité* (sous la direction de B. GOLSE et S. MISSONNIER)

Erès, Ramonville Saint-Agne, 2005

D.W. WINNICOTT

*De la pédiatrie à la psychanalyse*

Éditions Payot, Paris, 1969 et 1975

## **Bernard GOLSE**

Pédopsychiatre-Psychanalyste (Membre de l'Association Psychanalytique de France) / Chef du service de Pédopsychiatrie de l'Hôpital Necker-Enfants Malades (Paris) / Professeur émérite de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université René Descartes (Paris 5) / Membre titulaire du Laboratoire « Psychologie Clinique, Psychopathologie, psychanalyse » (PCPP) de l'Université de Paris / Ancien Membre du Conseil Supérieur de l'Adoption (CSA) / Ancien Président du Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) / Président de l'Association Pikler Loczy-France / Président de l'Association pour la Formation à la Psychothérapie Psychanalytique de l'Enfant et de l'Adolescent (AFPPEA) / Président de l'Association Européenne de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent (AEPEA) / Président de la CIPPA (Coordination Internationale entre Psychothérapeutes Psychanalystes s'occupant de personnes avec Autisme et membres associés)

## **Adresse-contact**

Pr Bernard GOLSE

Institut Paris Brune

26 Boulevard Brune 75014 Paris

Mail : [bernard.golse@icloud.com](mailto:bernard.golse@icloud.com)